

**Inscriptions administratives**

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur [inscriptions.unistra.fr](https://inscriptions.unistra.fr)

**Nombre d'inscriptions**

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1<sup>e</sup> année du diplôme.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

**Inscription pédagogique**

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

**Contrat pédagogique**

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

## Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

## Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est en particulier obligatoire dans le cadre des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

A partir de la 3ème absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

## Modalités d'accès et de progression

La formation est organisée en année, semestres, et UE. Elle se prépare en trois années. Une année compte 2 semestres constitués d'UE (unité d'enseignement) correspondant à 60 crédits ECTS (30 par semestres). Pour valider la licence (6 semestres), l'étudiant doit obtenir 180 crédits ECTS.

Les cours de licence sont organisés en trois années : année A, année B et année C. Les étudiants suivent les mêmes cours et sont évalués selon des niveaux de compétences différents. Il est vivement conseillé de se reporter au référentiel de compétences publié sur la fiche formation.

L'année académique 2024-2025 correspond à l'année C. Les étudiants qui seraient en échec sur l'une ou l'autre UE pourront les valider par remédiation les années suivantes sans que le cours soit ouvert.

Année C	Année B	Année A
2024-2025	2025-2026	2026-2027

2027-2028	2028-2029	2029-2030 etc.
-----------	-----------	----------------

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre. Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

L'étudiant n'ayant pas validé son année et ayant acquis moins de 24 ECTS par semestre peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Dans ce cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année s'il n'a pas validé la première année de la formation.

### **Mise en situation professionnelle**

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption,
- ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention,
- ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,

l'université :

- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
- ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire,
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution,
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

## **Compensation**

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS. En Licence générale, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 5 ; en licence professionnelle, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 3. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : pour calculer le résultat de l'année, la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6.

## **Capitalisation**

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

## **Calcul de la moyenne générale au diplôme**

La moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des moyennes des semestres, sans pondération des semestres.

Pour calculer ce résultat, les semestres ne se compensent pas entre eux, à l'exception des deux semestres immédiatement consécutifs dans une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de la compensation entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation.

La réussite au diplôme intermédiaire de DEUG repose sur la réussite aux quatre premiers semestres de Licence. Toutefois, la compensation opère, sans note éliminatoire, entre les semestres 1 et 2 et entre les semestres 3 et 4.

La moyenne générale obtenue au DEUG est la moyenne des quatre premiers semestres de Licence, sans pondération des semestres.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Licence. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

La validation d'un semestre emporte l'acquisition des 30 crédits ECTS du semestre.

La validation de la Licence emporte l'acquisition des 180 crédits ECTS de la Licence.

## **Jury**

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

## **Conservation de notes d'une année sur l'autre**

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des épreuves dans des UE non acquises ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf si le contrat pédagogique de l'étudiant le prévoit.

## **Évaluation continue intégrale – principes directeurs**

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements. Son objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

## **Modalités d'évaluation et restitution pédagogique**

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l'UE.

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

### **Absence aux épreuves, avec ou sans convocation**

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'absence est injustifiée, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution est organisée. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale.

En cas d'absence à une épreuve sans convocation, l'étudiant présente une justification au service de scolarité dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. A défaut, l'étudiant est sanctionné par la note zéro à cette épreuve.

En cas d'absence justifiée, la note est neutralisée par le président de jury.

Si l'UE ne comprend que des épreuves sans convocation auxquelles l'étudiant a été absent de façon justifiée, une épreuve de substitution est rendue nécessaire par l'impossibilité de neutraliser une UE. L'enseignant responsable de l'UE, en coordination avec le responsable de semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent être différentes de celles des épreuves initiales. Lorsque l'étudiant est absent à toutes ces épreuves, sans justification, il est déclaré défaillant, quels que soient les résultats obtenus par ailleurs.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

**Semestre A1 - Théologie catholique**

Nature : Semestre

Période : Semestre impair

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement						Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
<b>UE</b>		<b>UE 1 - Théologie systématique</b>	<b>6</b>	<b>2</b>		<b>CCI</b>									
EC		Herméneutique et rationalité théologiques en catholicisme		0,4		CCI	CM 24	<b>Oral terminal</b> Epreuve de fin de semestre.	EaC	EO	0h20	0,4			
EC		Théologie de l'acte de foi : Écriture, Tradition et Magistère		0,6		CCI	CM 24	<b>Devoir sur table 1/2</b> Travail maison : commentaire de texte. 4ème semaine de cours.	EsC	PE	1h00	0,3			
								<b>Devoir sur table 2/2</b> Devoir sur table : synthèse. 9ème semaine de cours.	EsC	ET	1h00	0,3			
<b>UE</b>		<b>UE 2 - Sciences bibliques</b>	<b>3</b>	<b>1</b>		<b>CCI</b>									
EC		Histoire d'Israël		0,4		CCI	CM 12	<b>Ecrit terminal</b> Epreuve de fin de semestre.	EaC	ET	2h00	0,4			
EC		La Bible, de l'Ancien et du Nouveau Testament		0,6		CCI	CM 24	<b>Devoir sur table 1/2</b> 4ème semaine de cours.	EsC	ET	1h00	0,3			
								<b>Devoir sur table 2/2</b> Travail maison : étude de textes. 9ème semaine de cours.	EsC	PE	1h00	0,3			
<b>UE</b>		<b>UE 3 - Philosophie et théologie morale</b>	<b>6</b>	<b>3</b>		<b>CCI</b>									
EC		Philosophie générale		0,4		CCI	CM 24	<b>écrit terminale</b> Epreuve de fin de semestre.	EaC	ET	2h00	0,4			
EC		Histoire de la philosophie antique		0,3		CCI	CM 24	<b>Travail maison</b> 8ème semaine de cours.	EsC	PE		0,3			
EC		Théologie morale fondamentale		0,3		CCI	CM 24	<b>devoir sur table</b> Un ou plusieurs exercices au cours du semestre pour évaluer l'acquisition progressive des compétences étendues.	EsC	ET	0h20	0,3			
<b>UE</b>		<b>UE 4 - Histoire de l'Église</b>	<b>3</b>	<b>1</b>		<b>CCI</b>									
EC		Histoire du christianisme antique (Ier - IIIe siècle)		1		CCI	CM 24	<b>Travail maison</b> Questionnaire (10 questions) à choix multiples avec deux questions ouvertes, portant sur les arguments des premières semaines de cours. 5ème semaine de cours.	EsC	QC		0,3			
								<b>Travail maison</b>	EsC	PE		0,3			

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								Analyse et commentaire d'un texte en lien avec les arguments traités jusqu'à la 9e semaine de cours. 10ème semaine de cours.						
								<b>oral terminal</b>	EaC	EO	0h20	0,4		
								Epreuve de fin de semestre.						
<b>UE</b>	<b>UE 5 - Langues anciennes</b>		<b>3</b>	<b>1</b>		<b>CCI</b>								
	<i>Choisir 1 élément(s)</i>													
BLOC	Première langue ancienne : grec (SI)			1		CCI								
	<i>Choisir 1 élément(s)</i>													
							TD 36							
EC		Grec 1		1		CCI		<b>devoir sur table 1/2</b>	EsC	ET	1h00	0,3		
								épreuve au fil du semestre.						
								<b>devoir sur table 2/2</b>	EsC	ET	1h00	0,3		
								épreuve au fil du semestre.						
								<b>oral terminal</b>	EaC	EO	0h20	0,4		
								Epreuve de fin de semestre.						
							TD 36							
EC		Grec 2		1		CCI		<b>devoir sur table 1/2</b>	EsC	ET	1h00	0,3		
								épreuve au fil du semestre.						
								<b>devoir sur table 2/2</b>	EsC	ET	1h00	0,3		
								épreuve au fil du semestre.						
								<b>oral terminal</b>	EaC	EO	0h20	0,4		
								Epreuve de fin de semestre.						
							TD 24							
EC		Grec 3		1		CCI		<b>devoir sur table 1/2</b>	EsC	ET	1h00	0,3		
								épreuve au fil du semestre.						
								<b>devoir sur table 2/2</b>	EsC	ET	1h00	0,3		
								épreuve au fil du semestre.						
								<b>oral terminal</b>	EaC	EO	0h20	0,4		
								Epreuve de fin de semestre.						
BLOC	Deuxième langue ancienne : hébreu (SI)			1		CCI								
	<i>Choisir 1 élément(s)</i>													
							TD 36							
EC		Hébreu 1		1		CCI		<b>devoir sur table 1/2</b>	EsC	ET	1h00	0,3		
								épreuve au fil du semestre.						
								<b>devoir sur table 2/2</b>	EsC	ET	1h00	0,3		
								épreuve au fil du semestre.						
								<b>oral terminal</b>	EaC	EO	0h20	0,4		
								Epreuve de fin de semestre.						
							TD 36							
EC		Hébreu 2		1		CCI		<b>devoir sur table 1/2</b>	EsC	ET	1h00	0,3		
								épreuve au fil du semestre.						
								<b>devoir sur table 2/2</b>	EsC	ET	1h00	0,3		
								épreuve au fil du semestre.						
								<b>oral terminal</b>	EaC	EO	0h20	0,4		
								Epreuve de fin de semestre.						
							TD 24							
EC		Hébreu 3		1		CCI		<b>devoir sur table 1/2</b>	EsC	ET	1h00	0,3		
								épreuve au fil du semestre.						



Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								<b>devoir sur table 2/2</b> épreuve au fil du semestre.	EsC	ET	1h00	0,3		
								<b>oral terminal</b> Epreuve de fin de semestre.	EaC	EO	0h20	0,4		
BLOC		Troisième langue ancienne : latin (SI)		1		CCI								
<i>Choisir 1 élément(s)</i>														
							TD 24							
								<b>devoir sur table 1/2</b> épreuve au fil du semestre.	EsC	ET	1h00	0,3		
								<b>devoir sur table 2/2</b> épreuve au fil du semestre.	EsC	ET	1h00	0,3		
								<b>oral terminal</b> Epreuve de fin de semestre.	EaC	EO	0h20	0,4		
EC		Latin 1		1		CCI								
							TD 56							
								<b>devoir sur table 1/2</b> épreuve au fil du semestre.	EsC	ET	1h00	0,3		
								<b>devoir sur table 2/2</b> épreuve au fil du semestre.	EsC	ET	1h00	0,3		
								<b>oral terminal</b> Epreuve de fin de semestre.	EaC	EO	0h20	0,4		
EC		Latin 2		1		CCI								
UE		<b>UE 6 - Autres disciplines spécifiques</b>	<b>6</b>	<b>1</b>		<b>CCI</b>								
							CM 24							
								<b>devoir sur table</b> Questions de cours et de réflexion. 4ème semaine de cours.	EsC	ET	1h00	0,3		
								<b>Ecrit terminal</b> Ecrit terminal : analyse de texte. Epreuve fin de semestre.	EaC	ET	1h00	0,4		
EC		Notions fondamentales d'histoire des religions		0,7		CCI								
							CM 12							
								<b>Travail maison</b> Questions relatives à la lecture d'extraits de textes en lien direct avec le contenu du cours. 11ème semaine de cours.	EsC	PE	0h00	0,3		
EC		Sociologie des religions		0,3		CCI								
UE		<b>UE 7 - Langues vivantes étrangères</b>	<b>3</b>	<b>1</b>		<b>CCI</b>								
<i>Choisir 1 élément(s)</i>														
							TD 12							
								<b>devoir sur table 1/2</b> épreuve au fil du semestre.	EsC	ET	1h00	0,3		
								<b>devoir sur table 2/2</b> épreuve au fil du semestre.	EsC	ET	1h00	0,3		
								<b>oral terminal</b> Fin de semestre.	EaC	EO	0h20	0,4		
EC		Langue vivante étrangère : anglais - SI		1		CCI								
							TD 12							
								<b>devoir sur table ou travail maison 1/2</b> épreuve au fil du semestre.	EsC	ET	1h00	0,3		
EC		Langue vivante étrangère : allemand - SI		1		CCI								

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								devoir sur table ou travail maison 2/2	EsC	ET	1h00	0,3		
								épreuve au fil du semestre.						
								oral terminal	EaC	EO	0h20	0,4		
								Fin de semestre.						
EC		Langue vivante étrangère - Autre langue (hors faculté)				CCI								
<i>Enseignement(s) facultatif(s)</i>														
UE		<b>UE 30+ - Éléments d'ouverture, de complément disciplinaire, de projet tuteuré ou de professionnalisation pris en complément et en-dehors de l'offre du semestre</b>				CCI								

**Semestre A2 - Théologie catholique**

Nature : Semestre

Période : Semestre pair

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
UE		<b>UE 1 - Théologie systématique</b>	3	2		CCI	CM 24								
EC		L'Église des chrétiens		0,7		CCI		<b>Ecrit terminal</b> Questions de cours. Epreuve fin de semestre.	EaC	ET	1h00	0,4			
								<b>Travail maison</b> Explication de texte avec questions. 6ème semaine de cours.	EsC	PE		0,3			
EC		Initiation à Saint Thomas d'Aquin		0,3		CCI	CM 12								
								<b>Travail maison</b> Questions de cours et note de synthèse. 11ème semaine de cours.	EsC	PE		0,3			
UE		<b>UE 2 - Sciences bibliques</b>	6	1		CCI	CM 12								
EC		Littérature et théologie pauliniennes		0,4		CCI		<b>Travail maison</b> Questions de cours et de réflexion sur un thème théologique. 8ème semaine de cours.	EsC	PE		0,4			
EC		Le Pentateuque : présentation générale et étude de textes. Cours et TD.		0,3		CCI	CI 24								
								<b>Ecrit terminal</b> Questions de cours. Epreuve fin de semestre.	EaC	ET	1h00	0,3			
EC		TD d'Ancien Testament		0,3		CCI	TD 12								
								<b>Travail maison</b> Travaux réguliers sur péricope (délimitation, étude du vocabulaire, champs lexicaux, plan, structure, contexte). Epreuve au fil du semestre.	EsC	PE		0,3			
UE		<b>UE 3 - Philosophie et théologie morale</b>	3	2		CCI	CM 24								
EC		Histoire de la philosophie médiévale		0,7		CCI		<b>devoir sur table</b> Evaluation sur le lexique philosophique médiévale (termes techniques, concepts clés, etc.). 5ème semaine de cours.	EsC	ET	1h00	0,3			
								<b>Ecrit terminal</b> Commentaire analytique d'un passage issu d'un texte-source étudié en cours. A la lumière d'une question qui servira de clé de lecture au passage, le	EaC	ET	2h00	0,4			

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								candidat est invité à faire une analyse du texte permettant d'évaluer sa connaissance du lexique philosophique médiéval, sa manipulation des outils conceptuels, sa capacité de situer le passage dans un contexte doctrinal et historique précis et sa capacité de réflexion philosophique autonome. Epreuve de fin de semestre.						
EC		Philosophie patristique		0,3		CCI	CM 12	<b>Travail maison</b> 9ème semaine de cours. EsC PE 0,3						
<b>UE</b>		<b>UE 4 - Histoire de l'Église</b>	<b>3</b>	<b>1</b>		<b>CCI</b>								
EC		Histoire du christianisme antique (IVe - VIIe siècle)		1		CCI	CM 24	<b>Travail maison 1/2</b> Questionnaire (10 questions) à choix multiples avec deux questions ouvertes, portant sur les arguments des premières semaines de cours. 5ème semaine de cours. EsC QC 0,3						
								<b>Travail maison 2/2</b> Analyse et commentaire d'un texte en lien avec les arguments traités jusqu'à la 9e semaine de cours. 10ème semaine de cours. EsC PE 0,3						
								<b>Ecrit terminal</b> Epreuve de fin de semestre. EaC ET 2h00 0,4						
<b>UE</b>		<b>UE 5 - Langues anciennes</b>	<b>3</b>	<b>1</b>		<b>CCI</b>								
		<i>Choisir 1 élément(s)</i>												
BLOC		Première langue ancienne : grec (SP)				CCI								
		<i>Choisir 1 élément(s)</i>												
EC		Grec 1		1		CCI	TD 36	<b>devoir sur table 1/2</b> épreuve au fil du semestre. EsC ET 0h30 0,3						
								<b>devoir sur table 2/2</b> épreuve au fil du semestre. EsC ET 0h30 0,3						
								<b>oral terminal</b> Epreuve de fin de semestre. EaC EO 0h20 0,4						
EC		Grec 2		1		CCI	TD 36	<b>devoir sur table 1/2</b> épreuve au fil du semestre. EsC ET 0h30 0,3						
								<b>devoir sur table 2/2</b> épreuve au fil du semestre. EsC ET 0h30 0,3						
								<b>oral terminal</b> Epreuve de fin de semestre. EaC EO 0h20 0,4						
EC		Grec 3		1		CCI	TD 24							

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								<b>devoir sur table 1/2</b> épreuve au fil du semestre.	EsC	ET	0h30	0,3		
								<b>devoir sur table 2/2</b> épreuve au fil du semestre.	EsC	ET	0h30	0,3		
								<b>oral terminal</b> Epreuve de fin de semestre.	EaC	EO	0h20	0,4		
BLOC		Deuxième langue ancienne : hébreu (SP)					CCI							
<i>Choisir 1 élément(s)</i>														
EC		Hébreu 1			1		CCI	TD 36	<b>devoir sur table 1/2</b> épreuve au fil du semestre.	EsC	ET	0h30	0,3	
									<b>devoir sur table 2/2</b> épreuve au fil du semestre.	EsC	ET	0h30	0,3	
									<b>oral terminal</b> Epreuve de fin de semestre.	EaC	EO	0h20	0,4	
EC		Hébreu 2			1		CCI	TD 36	<b>devoir sur table 1/2</b> épreuve au fil du semestre.	EsC	ET	0h30	0,3	
									<b>devoir sur table 2/2</b> épreuve au fil du semestre.	EsC	ET	0h30	0,3	
									<b>oral terminal</b> Epreuve de fin de semestre.	EaC	EO	0h20	0,4	
EC		Hébreu 3			1		CCI	TD 24	<b>devoir sur table 1/2</b> épreuve au fil du semestre.	EsC	ET	0h30	0,3	
									<b>devoir sur table 2/2</b> épreuve au fil du semestre.	EsC	ET	0h30	0,3	
									<b>oral terminal</b> Epreuve de fin de semestre.	EaC	EO	0h20	0,4	
BLOC		Troisième langue ancienne : latin (SP)					CCI							
<i>Choisir 1 élément(s)</i>														
EC		Latin 1					CCI	TD 24	<b>devoir sur table 1/2</b> épreuve au fil du semestre.	EsC	ET	0h30	0,3	
									<b>devoir sur table 2/2</b> épreuve au fil du semestre.	EsC	ET	0h30	0,3	
									<b>oral terminal</b> Epreuve de fin de semestre.	EaC	EO	0h20	0,4	
EC		Latin 2					CCI	TD 56	<b>devoir sur table 1/2</b> épreuve au fil du semestre.	EsC	ET	0h30	0,3	
									<b>devoir sur table 2/2</b> épreuve au fil du semestre.	EsC	ET	0h30	0,3	
									<b>oral terminal</b> Epreuve de fin de semestre.	EaC	EO	0h20	0,4	
UE		<b>UE 6 - Autres disciplines spécifiques</b>	<b>3</b>	<b>1</b>			CCI							
EC		Iconographie chrétienne			1		CCI	CM 12	<b>oral terminal</b> Epreuve fin de semestre.	EaC	EO	0h20	0,4	
<i>Choisir 1 élément(s)</i>														
EC		TD d'architecture chrétienne			1		CCI	TD 12						

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								<b>devoir sur table</b> QCM questions de cours. 5ème semaine de cours.	EsC	QC	1h00	0,3		
EC		Projet interdisciplinaire		1		CCI	CM 12							
<b>UE</b>		<b>UE 7 - Langues vivantes étrangères</b>	<b>3</b>	<b>1</b>		<b>CCI</b>		<b>Travail maison</b>	EsC	ET		0,3		
<i>Choisir 1 élément(s)</i>														
EC		Langue vivante étrangère : anglais - SP		1		CCI	TD 12	<b>devoir sur table 1/2</b> Epreuve au fil du semestre.	EsC	ET	1h00	0,3		
								<b>devoir sur table 2/2</b> Epreuve au fil du semestre.	EsC	ET	1h00	0,3		
								<b>oral terminal</b> Fin de semestre.	EaC	EO	0h20	0,4		
EC		Langue vivante étrangère : allemand - SP		1		CCI	TD 12	<b>devoir sur table 1/2</b> Epreuve au fil du semestre.	EsC	ET	1h00	0,3		
								<b>devoir sur table 2/2</b> Epreuve au fil du semestre.	EsC	ET	1h00	0,3		
								<b>oral terminal</b> Fin de semestre.	EaC	EO	0h20	0,4		
EC		Langue vivante étrangère - Autre langue (hors faculté)				CCI								
<b>UE</b>		<b>UE 8 - Méthodologie</b>	<b>6</b>	<b>1</b>		<b>CCI</b>								
EC		Méthodologie philosophique. TD		0,4		CCI	TD 24	<b>devoir sur table</b> Au fil du semestre.	EsC	ET	2h00	0,4		
EC		Méthodologie générale en théologie catholique. TD		0,3		CCI	TD 24	<b>Oral terminal</b> Epreuve de fin de semestre.	EaC	EO	0h20	0,3		
EC		Méthodologie bureautique (ErNesT, Moodle, traitement de texte, PIX). TD		0,3		CCI	TD 12	<b>Devoir sur table</b> Au fil du semestre.	EsC	ET	1h00	0,3		
EC		Stage de professionnalisation ou portfolio		0,6		CCI	TD 36	<b>Rapport de stage</b> Au fil du semestre.	EsC	PE		0,3		
								<b>Entretien collectif</b> Epreuve de fin de semestre.	EaC	EO		0,3		
<i>Choisir 1 élément(s)</i>														
EC		PIX : Compétences numériques		0,4		CCI	TD 12	<b>Certification</b> En ligne, selon le programme.	EsC	A	2h00	0,4		
EC		Projet interdisciplinaire		0,4		CCI	CM 12	<b>Travail maison</b> Au fil du semestre.	EsC	PE	1h00	0,4		
<i>Choisir 1 élément(s)</i>														
EC		Initiation à la recherche interdisciplinaire - S6		1		CCI	CI 24	<b>Travail maison ou devoir sur table</b> Devoir sur table ou travail maison. Au fil du semestre.	EsC	PE	1h00	0,5		

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								<b>Entretien terminal</b> Epreuve fin de semestre.	EaC	EO	0h20	0,5		
EC		Stage de professionnalisation ou portfolio		1		CCI	TD 36	<b>Rapport de stage</b> Au fil du semestre.	EsC	PE		0,5		
								<b>Entretien collectif</b> Epreuve fin de semestre.	EaC	EO		0,5		
EC		Prospective professionnelle (organisations, monde de l'entreprise et collectivités publiques)		1		CCI	TD 24	<b>Oral</b> Pour les étudiants de droit canonique, l'évaluation se fait selon les modalités de la Licence de théologie catholique année C, semestre 2 UE 8.	EaC	EO	0h30	0		
								<b>Contrôle continu</b> Pour les étudiants de droit canonique, l'évaluation se fait selon les modalités de la Licence de théologie catholique année C, semestre 2 UE 8.	EsC	PE		0,01		
<b>UE</b>		<b>UE 9 - Mémoire et professionnalisation</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		<b>CCI</b>								
EC		Mémoire de synthèse (galop d'essai au document préparatoire du mémoire de Master)		1		CCI	TD 12	<b>Mémoire</b> Epreuve fin de semestre.	EaC	PE		0,5		
								<b>Soutenance terminale</b> Epreuve fin de semestre.	EsC	EO	1h00	0,25		
								<b>Mise en forme du document</b> Epreuve fin de semestre.	EsC	PE		0,25		
<i>Enseignement(s) facultatif(s)</i>														
<b>UE</b>		<b>UE 30+ - Éléments d'ouverture, de complément disciplinaire, de projet tuteuré ou de professionnalisation pris en complément et en-dehors de l'offre du semestre</b>				<b>CCI</b>								

## Légende

<b>Titre des colonnes</b>	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
<b>Nature d'enseignement</b>	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
CI	CI (Cours intégré)
<b>Nature d'ELP</b>	
BLOC	Bloc
EC	EC
UE	UE
<b>Régime</b>	
CCI	ECI (Évaluation Continue Intégrale)
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC</b>	
EaC	Épreuve avec convocation
EsC	Épreuve sans convocation
<b>Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC</b>	
EaC	Epreuve avec convocation
<b>Nature de l'évaluation pour les MCC</b>	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
QC	Questionnaire à choix multiples